

LE CONGÉ ORDINAIRE DE MALADIE, DE LONGUE MALADIE OU DE LONGUE DURÉE D'OFFICE

PIÈCES À FOURNIR POUR L'EXAMEN DU DOSSIER

- Un courrier de saisine indiquant de manière précise son objet et les questions pour lesquelles il est nécessaire d'avoir un avis,
- Le rapport du supérieur hiérarchique justifiant que l'état de santé de l'agent nécessite le placement en congé d'office,
- Le rapport écrit du médecin de prévention, **sous pli confidentiel**, exprimant son avis sur la nécessité du congé d'office et sur la nature du congé la plus approprié,
- La fiche de poste détaillée et actualisée de l'agent ainsi que l'historique des fonctions occupées dans la structure,
- La fiche de renseignements dûment complétée (voir formulaire type de saisine du Conseil Médical – Formation restreinte) concernant l'agent,
- Le certificat du médecin traitant précisant la nécessité du congé d'office.

Le secrétariat de l'instance, après primo instruction du dossier avec son président, se réserve le droit de solliciter d'autres justificatifs, selon les caractéristiques du dossier à instruire.